

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Ateliers Meisner — Giorgia Sinicorni

Proposés par Ouvre tes ailes

Version en vigueur au 13/07/2026 — complète les CGV générales d'Ouvre tes ailes

1 — Objet

Les présentes conditions particulières de vente (CPV) précisent et complètent les Conditions Générales de Vente (CGV) d'Ouvre tes ailes pour les Ateliers Meisner animés par Giorgia Sinicorni.. En cas de contradiction, les présentes CPV priment sur les CGV pour les points qu'elles précisent, dans le respect du plafond et des délais légaux rappelés à l'article 6 des CGV.

2 — Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le site internet www.ouvretesailes.com au moment de la commande. Ils sont exprimés en euros toutes charges comprises.

Pour 1 module (350 €) :

Conformément à l'article L.6353-6 du Code du travail, l'acompte demandé ne peut excéder 30 % du prix total et le solde n'est exigible qu'à compter du début de la formation. Le règlement s'effectue donc comme suit :

- un acompte de 105 € (30 % du prix total) est exigible à la réservation, une fois expiré le délai de rétractation prévu à l'article 5 des CGV ;
- le solde, soit 245 €, est exigible au plus tard à l'ouverture de la première séance du module.

Pour 2 modules :

Si, après avoir suivi un premier module, le stagiaire souhaite s'engager pour 1 autre session à suivre dans un délai de 6 mois maximum, il bénéficiera d'une remise de -10 % sur ce 2^e module, soit un prix de 315 €. Les mêmes modalités de règlement s'appliquent, calculées sur ce tarif réduit : un acompte de 94,50 € (30 %) à la réservation, une fois le délai de rétractation expiré, puis un solde de 220,50 € exigible au plus tard à l'ouverture de la première séance du module.

Moyens de paiement acceptés : lien de paiement HelloAsso figurant sur la page dédiée du site internet www.ouvretesailes.com.

3 — Seuil de maintien de la session

Chaque module des Ateliers Meisner est confirmé uniquement si un minimum de 10 stagiaires ont validé leur inscription par le versement de l'acompte prévu à l'article 2 des présentes CPV, au plus tard 3 semaines avant la date de début du module.

À défaut d'atteindre ce seuil dans ce délai, Ouvre tes ailes se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session ; les acomptes versés sont alors intégralement remboursés.

Une fois ce seuil atteint, les inscriptions restent ouvertes jusqu'à la veille du début du module, dans la limite des places disponibles.

4 — Absence non signalée (no-show)

Toute absence du Stagiaire à la formation qui n'aurait pas fait l'objet d'une annulation notifiée dans les formes et délais prévus à l'article 6 des CGV ne l'exonère pas du paiement intégral du prix de la formation, solde compris, dès lors que le module a effectivement démarré à la date prévue.

5 — Annulation et abandon

En complément de l'Article 7 — Annulation et abandon des CGV d'OTA, un report vers une session ultérieure peut toutefois être accordé, sans frais, une seule fois et sur accord mutuel, si la demande parvient plus de 15 jours avant

la prestation et que le report s'effectue sur une des 3 prochaines sessions prévues au programme. En deçà, l'acompte versé reste acquis à Ouvre tes ailes.

— *Fin des Conditions Particulières de Vente* —
Document mis à jour le 13/07/2026